



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2022-137

PUBLIÉ LE 5 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire / Coordination

43-2022-09-05-00001 - ARRÊTE PRÉFECTORAL N°SG/COORDINATION
2022-49 EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2022 DÉSIGNANT MADAME
CATHERINE HALLER SOUS-PRÉFÈTE DE BRIOUDE POUR ASSURER LA
SUPPLÉANCE DU PRÉFET (1 page)

Page 3

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2022-09-05-00001

ARRÊTE PRÉFECTORAL N°SG/COORDINATION
2022-49 EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2022
DÉSIGNANT MADAME CATHERINE HALLER
SOUS-PRÉFÈTE DE BRIOUDE POUR ASSURER LA
SUPPLÉANCE DU PRÉFET



**ARRÊTE PRÉFECTORAL N°SG/COORDINATION 2022- 49
EN DATE DU - 5 SEP. 2022
DÉSIGNANT MADAME CATHERINE HALLER SOUS-PRÉFÈTE DE BRIOUDE
POUR ASSURER LA SUPPLÉANCE DU PRÉFET**

Le préfet de la Haute-Loire,

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;
- VU** le décret du Président de la République du 8 juin 2021 portant nomination de Madame Catherine HALLER, en qualité de sous-préfète de l'arrondissement de Brioude ;
- VU** le décret du Président de la République du 8 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Antoine PLANQUETTE en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;
- VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Fabrice BONICEL en qualité de sous-préfet de l'arrondissement d'Yssingaux ;
- VU** l'arrêté n° SG/COORDINATION 2021-121 du 7 décembre 2021 portant organisation de la permanence préfectorale dans le département de la Haute-Loire ;

CONSIDERANT l'absence simultanée du préfet et du secrétaire général de la préfecture,

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er :

Madame Catherine HALLER, en sa qualité de sous-préfète de Brioude, est chargée d'assurer la suppléance du poste de préfet de la Haute-Loire :

le mardi 6 septembre 2022 à partir de 6h00 jusqu'à 19h.

Article 2 :

Le secrétaire général et la sous-préfète de Brioude, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le Préfet,

Eric ETIENNE